

Structures normatives et histoire en Islam

Baber Johansen



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17125>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

Pagination : 678-679

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Baber Johansen, « Structures normatives et histoire en Islam », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2005, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17125>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Structures normatives et histoire en Islam

Baber Johansen

Baber Johansen, *directeur d'études*

Le droit musulman dans les codes et les jurisprudences des États arabes modernes

- 1 LA première partie du séminaire a été dédiée à l'enseignement de « La personne dans le droit » aux étudiants du DEA. En revanche, la seconde partie s'est adressée aux étudiants en thèse travaillant sur des problèmes de droit musulman.
- 2 Le séminaire a démarré par une présentation des caractéristiques qui distinguent le droit musulman – en tant que droit de juristes et en tant que droit sacré – d'un droit légiféré par des autorités étatiques. Sur la base de cette distinction, on a suivi l'histoire des codifications d'un droit moderne de type occidental, d'abord dans l'Empire ottoman et, ensuite, dans les divers États nationaux depuis la fin du XIX^e siècle qui constituent, aujourd'hui, le cadre dans lequel le droit musulman se développe. Le séminaire était d'abord focalisé sur la codification du statut personnel dans le monde arabe ; ensuite, sur l'analyse – pour la période à partir de 1970 – de la constitutionnalisation du droit musulman. La naissance d'une justice constitutionnelle et sa compétence pour l'interprétation de la constitution, des lois étatiques et de l'islam, était au centre de nos discussions. Le séminaire pour les étudiants du DEA s'est terminé par un résumé des réformes du statut personnel au XX^e siècle et par un questionnement du statut juridique d'un droit musulman intégré dans une législation étatique et développé par la jurisprudence de juges formés dans les facultés de droit étatique.
- 3 La seconde partie du séminaire traitait du même sujet à travers la présentation des projets de thèses des doctorants : celle de Nicolas Hardy à propos de la législation étatique sur le fonctionnement des banques islamiques dans les États du Golfe et

d'Égypte. Cela m'a permis d'analyser la jurisprudence de la Cour suprême constitutionnelle d'Égypte sur une partie de cette législation. Mohammed Mosadek a parlé des conceptions de la vie humaine développées par les juristes musulmans classiques, en tant qu'arrière-plan normatif, pour une meilleure compréhension des prises de positions des instances religieuses égyptiennes sur les transplantations des organes humains. La notion d'égalité entre époux, proposé par le code du statut personnel tunisien, a servi comme point de départ à un débat sur la relation du droit musulman aux droits de l'homme illustré par Yacine Gattoufi. La présentation de Mohamed H. Belheni sur l'effort du législateur tunisien d'identifier la notion de lésion, telle qu'elle fut développée dans le droit hanéfite classique, avec celle du droit français moderne, nous a permis d'engager un débat sur la sémantique juridique concernant la relation entre droit musulman et droit étatique. On a longuement analysé les nouvelles constitutions de 2003 et 2004 : le projet d'une constitution palestinienne, les constitutions du Qatar, de l'Irak et de l'Afghanistan. Chacune de ces présentations nous a permis de discuter en détail et pendant plusieurs séances des problèmes liés aux sujets abordés. Le séminaire s'est terminé par un débat sur les règles concernant le voile en droit musulman classique : il était imposé aux femmes libres et interdit aux femmes esclaves, devenant ainsi un signe de statut social. Cette dernière dimension a été refoulée dans les débats actuels sur le voile aussi bien au Proche-Orient qu'en Europe.

- 4 Les intervenants extérieurs étaient : Ayang Utriza, sur les origines du droit musulman dans le monde Insulinien ; Romain Laufer (HEC), sur les origines de l'assurance en France ; Hossein Modarressi (Princeton), sur le problème d'équité en droit musulman classique et moderne ; et sur les mouvements de réforme en islam contemporain et leurs difficultés à fonder un nouveau système normatif susceptible de remplacer l'héritage juridique musulman classique.
- 5 J'ai donné des conférences aux Instituts Max-Planck de Freiburg et de Heidelberg ; au colloque « Penser l'Orient » organisé par l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) et l'Institut allemand d'études orientales (OIDMG) de Beirut ; devant la société des amis de la culture et de l'art musulmans de Munich ; au colloque sur le crédit à Byzance, en Occident (juif et chrétien) et en Islam à Asti (Italie).

Publications

- « Das juristische Erbe des Islams in der Moderne. Offenbarte Normen, staatliche Gesetze und globales Recht », dans *Recht schafft Zukunft Perspektiven der Rechtspolitik in einer globalisierten Welt*, sous la dir. de H. Däubler-Gmelin et I. Mohr, Bonn, Dietz, 2003, p. 30-51.
- « Apostasy as objective and depersonalized fact : two recent Egyptian Court judgments », *Social Research*, 70, 3, automne 2003, p. 687-710.

INDEX

Thèmes : Droit et société